

# Permis de parc éolien annulé: Neuchâtel est inquiet

**ÉNERGIE** La décision du Tribunal cantonal d'abolir des permis de construire en lien avec le parc éolien de la Montagne de Buttes aura un effet dans toute la Suisse, alerte le Conseil d'État neuchâtelois.

Le Conseil d'État neuchâtelois est inquiet de la décision du Tribunal cantonal, qui a annulé des permis de construire du parc éolien de la Montagne de Buttes. «Cela aura un impact important non seulement dans le canton, mais dans toute la Suisse», a indiqué le gouvernement dans une réponse à une interpellation de députés Vert'libéraux.

Puisque les développeurs du projet ont fait recours au Tribunal fédéral (TF), la Haute Cour aura le dernier mot sur cette problématique, a précisé le Conseil d'État. «Nous avons l'espoir que le TF rende une décision qui nous est favorable», a-t-il ajouté. Le gouvernement a rappelé que la population suisse a largement accepté, le 9 juin 2024, la loi pour un approvisionnement électrique sûr. Il espère que le jugement tiendra aussi compte de la marge de manœuvre nécessaire aux porteurs de projets en lien avec le choix des modèles d'éoliennes et le progrès technologique.